

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 4 MAI 2023 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de séance du conseil communautaire du 23 mars 2023 - Approuvée

2 - FINANCES COMMUNAUTAIRES

A - Attribution de subventions aux associations de médias locaux pour l'année 2023 - Approuvée

B - Attribution de subventions aux associations et soutien financier aux communes au titre de la politique culturelle pour l'année 2023 - Approuvée

C - Attribution de subventions aux associations au titre de la politique sportive pour l'année 2023 :

- 1- Clubs « école de sport » - Approuvée
- 2- Clubs « élite » - Approuvée
- 3- Manifestations sportives - Approuvée

D - Attribution de subvention à une association au titre de la politique Sport-Santé pour l'année 2023 - Approuvée

E - Attribution de subventions aux associations au titre de la politique Enfance-Jeunesse-Famille pour l'année 2023 - Approuvée

F - Attribution de subventions aux structures de développement économique pour l'année 2023 - Approuvée

G - Attribution de subventions diverses aux associations pour l'année 2023 - Approuvée

H - Attributions de compensation - Imputation des coûts du service commun économe de flux - Modification du périmètre de compétence de MACS en matière de ZAE - Pacte financier et fiscal - Régularisation sur les attributions de compensation 2022 - Approuvée

I - Autorisations de programme et crédits de paiement - Approuvées

J - Décisions modificatives - Approuvées

3 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Compétence en matière de création, d'aménagement, de gestion et d'entretien des zones d'activité économique (ZAE) - Modification du périmètre de compétence de MACS suite au changement d'affectation au PLUi de certaines ZAE - Cessation des conventions de gestion de l'entretien des ZAE et des procès-verbaux de mise à disposition entre MACS et les communes concernées - Approuvée

4 - INFRASTRUCTURES

A - Voirie - Opération d'aménagement d'un carrefour giratoire avenue de Quina à Soustons - Approbation du projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la commune - Approbation du reversement d'une part de taxe d'aménagement au profit de MACS - Approuvée

B - Adhésion de MACS au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) - Approuvée

5 - PATRIMOINE

Projet de création d'une plateforme d'approvisionnement et légumerie solidaire à Saint-Geours-de-Maremne :

A - Approbation du projet de convention de financement avec le département des Landes pour les études de programmation - Approuvée

B - Approbation des projets de statuts constitutifs de la SCIC - Autorisation donnée au Président de signer les statuts - Nomination des représentants de MACS au conseil d'administration et à l'assemblée générale - Approuvée

6 - URBANISME

A - Approbation du projet de convention de partenariat entre MACS et l'agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) pour la période 2023/2025 - Approuvée

B - Étude du trait de côte - Engagement de l'évolution du plan local d'urbanisme intercommunal pour l'élaboration des cartes locales d'exposition du territoire des communes concernées au recul du trait de côte - Approuvée

7 - ENVIRONNEMENT - GEMAPI

A - Embellissement du cadre de vie - Modification du règlement financier de mise à disposition des conteneurs de collecte des déchets - Approuvée

B - Modification du règlement d'intervention du fonds d'investissement local (FIL) en vigueur et adoption du règlement d'intervention du fonds d'investissement local (FIL) « environnement » - Approuvée

C - Service commun d'économie de flux à destination des communes membres - Approbation du projet d'avenant n° 1 pour la poursuite du service - Approuvée

8 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Décisions prises par le Bureau et le Président en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, sur délégation d'attributions du conseil communautaire - Prend acte

Le Président

Pierre FROUSTEY

